

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

M. Thierry ARFI procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL
Mme Florence JOUANNEAU procuration à Mme Danièle MOTTIN
M. Raoul LIMA procuration à M. Didier DIROL
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO
Mme Sofia RAFAÍ procuration à M. Emmanuel BOLLE

Monsieur Daniel RIPERT est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCAATION :

27/11/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	22
Votants	29

DATE D'AFFICHAGE :

27/11/2024

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DES MOBILITES EN ILE DE FRANCE ARRETE EN CONSEIL REGIONAL

Le Plan des mobilités en Ile de France (PDMIF) établit les principes pour l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement pour la période 2020-2030. Il succède au Plan des déplacements urbains d'Ile de France (PDUIF) 2010-2020, dont la mise en révision a été décidé par le conseil d'administration d'Ile de France Mobilités le 25 mai 2022.

Le Plan des mobilités d'Ile-de-France sert plusieurs objectifs importants pour la région :

- Fixer les objectifs et le cadre de la politique de déplacements des personnes et des biens sur le territoire francilien.
- Répondre à l'évolution des besoins des Franciliens en matière de mobilité.
- Contribuer à la réduction massive des émissions de gaz à effet de serre, avec un objectif de diminution de 26% par rapport à 2019.

Commune d'Épône
Conseil Municipal du 03/12/2024 – Délibération B5 N° 24-059
8.7 Transports

- Améliorer la qualité de l'air en visant à réduire les concentrations de polluants sous les valeurs limites réglementaires.
- Mettre l'Ile-de-France sur la voie de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Ce plan vise à créer une mobilité plus durable, plus sûre et plus confortable pour les Franciliens. Il s'inscrit dans une démarche collaborative, impliquant de nombreux acteurs publics et privés du secteur des transports, ainsi que des usagers eux-mêmes, pour assurer sa mise en œuvre efficace.

Le plan d'action est décomposé en 14 axes :

1. Poursuivre le développement de transports collectifs attractifs
2. Placer le piéton au cœur des politiques de mobilité
3. Etablir une nouvelle feuille de route pour l'accessibilité de la chaîne de déplacements
4. Conforter la dynamique en faveur de l'usage du vélo
5. Développer les usages partagés de la voiture
6. Renforcer l'intermodalité et la multimodalité
7. Rendre la route plus multimodale, sûre et durable
8. Mieux partager la voirie urbaine
9. Adapter les politiques de stationnement aux contextes territoriaux
10. Soutenir une activité logistique performante et durable
11. Accélérer la transition énergétique des parcs de véhicules
12. Coordonner une politique publique partagée en matière de mobilité solidaire
13. Agir en faveur d'une mobilité touristique plus durable
14. Renforcer le management de la mobilité pour faire évoluer les comportements

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.1214-24 et 25 du Code des transports,

Vu que le Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilités a délibéré (N° 20240206-024 du 6 février 2024) sur un projet de Plan des Mobilités d'Ile-de-France (PDMIF), puis l'a transmis au Conseil Régional d'Ile-de-France pour arrêt.

Vu la délibération N° CR 2024-002 du Conseil Régional lors de sa séance du 27 mars 2024, arrêtant le projet de PDMIF (Projet de Plan des Mobilités d'Ile-de-France) proposé par Ile de France Mobilités (IDFM),

Considérant qu'il appartient désormais à la Région de poursuivre la procédure de révision de ce document.

Considérant qu'en application des articles L.1214-24 et 25 du Code des Transports, la Présidente de Région sollicite, l'avis de la commune, par courrier reçu au mois de juin sur le projet de PDMIF arrêté par le Conseil Régional dans un délai de six mois.

Considérant que la commission Travaux, Urbanisme, Aménagement du Territoire, Mobilité, Vie Economique et Espaces Verts a été consultée le jeudi 21 novembre 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier ECHARD, Adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme, Aménagement du territoire et Espaces Verts,

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité (29 Voix Pour),

1. **EMET** un AVIS FAVORABLE sur le projet de Plan des Mobilités en Ile-de-France (PDMIF) arrêté par le Conseil Régional.

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 13/12/2024

ID : 078-217802172-20241203-DEL24_059-DE



Commune d'Épône
Conseil Municipal du 03/12/2024 – Délibération B5 N° 24-059
8.7 Transports

2. **PRECISE** qu'une ampliation de la délibération sera adressée à :

- La Préfecture de Versailles
- Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France
- La Communauté Urbaine GPSEO

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte

Transmis au Préfet des Yvelines

Le **13 DEC. 2024**

Et publié/affiché le **13 DEC. 2024**



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Daniel RIPERT

Secrétaire de séance

